



# ROUTIER SPORT ORGANISATION

<http://rso.clubeo.com>

Championnat de France des chauffeurs routiers de cyclisme 2018

à NIEUL-LE-DOLENT (85430)

Président : Michel WIDENT

2 allée du Parc

62120 Aire sur la Lys

Tel : 06 60 14 80 99

wident.michel@gmail.com

## REGLEMENT PARTICULIER

### **Article 1 : Organisation**

Le Championnat de France des chauffeurs routiers de cyclisme 2018 est organisé par le Routier Sport Organisation, en collaboration technique avec la Société sportive NIEULAISE sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Le Championnat est ouvert aux chauffeurs routiers possédant une justification professionnelle (Fimo ou l'équivalent) et employés du transport (bureau, cariste, taxi, ambulanciers, bus, etc...).

**Renseignements :** Michel WIDENT, 2 allée du 62120 Aire sur la Lys

Tel. 06.60.14.80.99 Email : wident.michel@gmail.com

### **Article 2 : Participation pour le VTT**

1 : R1 et T1 : 18 ans à 29 ans

2 : R2 et T2 : 30 ans à 39 ans

3 : R3 et T3 : 40 ans à 49 ans

4 : R4 et T4 : 50ans à 59 ans

5 : R5 et T5 : 60ans et plus

6 : Féminines :18 ans et plus

### **Article 3 : Participation pour la route**

R1 (Routier 1) : jusqu'à 29 ans

R2 : de 30 ans à 39 ans

R3 : de 40 ans à 49 ans

R4 : de 50 ans à 59 ans.

T1 : jusqu'à 29 ans

T2 : 30 ans à 39 ans

T3 : 40 ans à 49 ans

T4 : 50 ans à 59 ans

RT5 : 60 ans à 69 ans, pour les routiers et le transport

RT6 : 70 ans et plus

Féminines : 18 ans et plus

Le samedi 8 septembre 2018 départ 15h pour une distance de 1 heure.

Le dimanche 9 septembre 2018 départ à 10h15 sur un circuit de 5,8 km à parcourir 12 fois pour une distance totale de 70 kms

Le classement se fera selon la catégorie d'âges

### **Article 4 : Engagement**

Les bulletins d'engagements sont à retirer sur le site <http://rso.clubeo.com/>. La date limite d'engagement est fixée au 1 septembre 2018. Le prix de l'engagement est fixé à 12€ pour le VTT et 12€ pour la route par coureur par chèque au nom de Routier Sport Organisation.

### **Article 5 : - Dossards pour le VTT**

Permanence le samedi 8 septembre 2018 à 13h30

## **-Dossards pour la route**

Permanence le dimanche 9 septembre 2018 à partir de 8h30

Les dossards seront remis après vérification de la licence FFC, ou d'une licence à la journée qui sera faite sur place avec un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique du vélo, de l'attestation de formation continue obligatoire de sécurité (Fimo ou équivalent) et du prix d'engagement de 12euros par coureur pour le VTT et 12euros par coureur pour la route.

### **Article 6 : Départ**

**Samedi 8 septembre 2018 à 15h pour le VTT**

**Dimanche 9 septembre 2018 à 9h45 pour la route**

### **Article 7 : Modalités de ravitaillement**

La zone de ravitaillement est à définir avec l'organisateur à partir du 2<sup>ème</sup> tour. Pas de ravitaillement dans le dernier tour.

### **Article 8 : Assistance technique**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le club organisateur au moyen de deux véhicules de dépannage.

### **Article 9 : Dépannage**

Quelque soit sa position dans la course, le dépannage d'un coureur ne sera autorisé qu'à l'arrière du peloton ou du groupe d'échappée et à l'arrêt et à droite de la route.

### **Article 10 : Délai d'arrivée**

Tout coureur isolé, pointé à plus de 15 minutes du peloton principal, doit s'arrêter. Il en est de même pour tout coureur doublé (1 tour).

### **Article 11 : Discipline**

Tout concurrent ne respectant pas les recommandations des commissaires, tout concurrent pris en faute ou agissant de manière non conforme au présent règlement pourra être mis hors course sur décision du Président du Jury des commissaires.

Tout coureur distancé, ou tout groupe isolé, se doit de respecter le code de la route, et notamment de circuler sur le bord droit de la chaussée et respecter la signalisation.

### **Article 12 : Abandon**

Tout coureur qui abandonne doit remettre son dossard au podium.

### **Article 13 : Réclamations**

Les réclamations seront reçues par le jury des commissaires dans les dix minutes suivant l'arrivée.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Le jury des commissaires examine le bien fondé des réclamations ; sa décision est sans appel.

### **Article 14 : Contrôle anti-dopage**

Un contrôle anti-dopage pourrait avoir lieu à l'issue de chaque épreuve. Le local sera fléché depuis la ligne d'arrivée.

### **Article 15 : Protocole**

Le samedi doivent se présenter au protocole les 3 premiers (R1 et T1), (R2 et T2), (R3 et T3), (R4 et T4), (R5 et T5) et féminines à 17h.

Le dimanche, doivent se présenter au protocole : les trois premiers du classement R1, R2, R3, R4, T1, T2, T3, T4, RT5, RT6, Féminines.

Et les transporteurs classés : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> classement sur 3 coureurs du classement général.

Protocole : le dimanche à 12h 30

### **Article 16 : Récompenses**

Tous les participants se verront remettre un lot suivant leur classement.

Président du Routier Sport Organisation : Michel WIDENT